

## Tarifs communaux 2024 – Délibération 12/2023DE11

Utilisation repas ou autres manifestations (hors réunions associations).

Les locations « extérieures » sont réservées aux habitants et associations des communes limitrophes.

|   |  |                         |                        |
|---|--|-------------------------|------------------------|
| <b>Salle des fêtes du Prado (salle annexe comprise)</b>         |  | <b>Forfait week-end</b> |                        |
| Famille bessenaise  |  | 350 €                   |                        |
| Association bessenaise (maximum 3 par an)                       |  | 80 €                    |                        |
| Famille et association extérieures à la commune                 |  | 700 €                   |                        |
| <b>Salle annexe du Prado, salle de réunions rue du Nord,</b>    |  | <b>1 jour *</b>         | <b>Forfait 2 jours</b> |
| Famille bessenaise  |  | 170 €                   | 220 €                  |
| Association bessenaise (maximum 3 par an)                       |  | 80 €                    | 80 €                   |
| Famille et association extérieures à la commune                 |  | 340 €                   | 440 €                  |
| <b>Salle du Club des Cerisiers Blancs (bâtiment Le Trapèze)</b> |  | <b>1 jour *</b>         | <b>Forfait 2 jours</b> |
| Famille bessenaise  |  | 210 €                   | 290 €                  |
| Association bessenaise (maximum 3 par an)                       |  | 80 €                    | 80 €                   |
| Famille et association extérieures à la commune                 |  | 420 €                   | 580 €                  |
| <b>Salle polyvalente (hors sports)</b>                          |  | <b>Forfait week-end</b> |                        |
| Famille bessenaise  |  | 700 €                   |                        |
| Association bessenaise (maximum 3 par an)                       |  | 150 €                   |                        |
| Famille et association extérieures à la commune                 |  | 1400 €                  |                        |
| <b>Salle Résidence la Drivonne</b>                              |  | <b>1 jour</b>           |                        |
| Résidents, famille bessenaises                                  |  | 80 €                    |                        |

\*En cas de location pour une seule journée, les clés doivent être restituées avant 12h00 dans la boîte aux lettres de la Mairie, le lendemain de la manifestation.

Utilisation vin d'honneur (maximum 2 heures) ou anniversaire enfant (maximum 4 heures)

|   |               |               |
|---|---------------|---------------|
| <b>Salle des fêtes du Prado ou Trapèze</b>                    |               |               |
| Famille bessenaise  |               | 100 €         |
| Famille et association extérieures à la commune               |               | 200 €         |
| <b>Salle annexe du Prado ou salle de réunions rue du Nord</b> |               |               |
| Famille bessenaise  |               | 80 €          |
| Famille et association extérieures à la commune               |               | 160 €         |
| <b>Matériel</b>   |               |               |
| Chaise : 0.50 €   | Banc : 1.00 € | Table : 3.00€ |

**Article 1 : Réservation** Cette salle est louée sur demande préalable adressée en Mairie, pour l'organisation de manifestations associatives ou familiales.

- Le locataire devra fournir une attestation de son assurance responsabilité civile et, en cas d'incidents sur le bâtiment ou sur le matériel, acceptera de prendre en charge, soit directement, soit par l'intermédiaire de son assurance, l'intégralité des frais qui en découleraient.

- Tout accident corporel ou matériel survenu à des personnes est imputable au locataire.

- La durée de la location est fixée le jour de la réservation.

**Article 2 : Tarif et remise des clés** Les tarifs de location sont fixés par le Conseil Municipal. La location devra être réglée en mairie le jour de la réservation par chèque à l'ordre du Régisseur de la Régie mixte de Bessenay.

Le chèque pourra être encaissé avant la date de réservation. Il vaut validation de ladite réservation de salle.

Les clés de la salle seront remises par le secrétariat de Mairie le vendredi entre 13h30 et 18h30 (04 74 70 80 07). La restitution des clés devra avoir lieu au plus tard le lendemain de la manifestation AVANT 12h00 dans la boîte aux lettres de la Mairie.

En cas de perte des clés, un chèque de 100 € sera demandé au locataire.

Un chèque de caution de 500 € à l'ordre de la Mairie de Bessenay devra être remis au secrétariat de la Mairie lors de la prise en charge des clés. Le chèque de caution sera détruit après l'état des lieux. (Délibération n°12/2020DE01)

**Article 3 : Consignes spécifiques** - Il est interdit de modifier l'installation électrique existante.

- Aucune décoration de la salle n'est autorisée sur les rails d'éclairage et le plafond. Des points d'ancrage sont prévus à cet effet.

- Le podium doit être replacé au même endroit que trouvé initialement.

**Article 4 : Nettoyage et rangement** - Les locaux devront être rendus propres. Il est précisé que pour la cuisine et les WC, le nettoyage sera soigneusement contrôlé.

- Les couverts et ustensiles ménagers devront être lavés, essuyés et rangés dans les placards à leur place suivant les emplacements indiqués.

- Les tables et chaises devront être rangées conformément à la disposition initiale, après avoir été parfaitement nettoyées.

- Le locataire dispose de containers enterrés pour les ordures ménagères et pour le tri sélectif à l'extérieur à proximité immédiate.

- A la fermeture, les responsables contrôleront que toutes les lumières sont éteintes, les volets fermés et les portes verrouillées et que le chauffage est arrêté (thermostat sur le mur de la salle côté parc municipal)

- Toute perte ou casse de matériel devra être signalée au secrétariat de Mairie.

- Il est interdit de sortir la vaisselle. Des pénalités pourront être appliquées pour tout objet manquant.

**Article 5 : Etat des lieux** - Un état des lieux sera effectué hormis pour les réunions des associations.

ETAT DES LIEUX D'ENTREE : le vendredi à 14 h,

ETAT DES LIEUX DE SORTIE : le lundi à 8 h 30 ou à 14 h.

En cas de problème, prendre contact avec le service technique (Philippe Jaillet 06 21 87 15 74 / été : de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 et hiver : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30)

Si problème durant le week-end : 07 85 69 37 10 ou 06 36 72 11 45

## FORMULAIRE DE RÉSERVATION

### SALLE DES FETES DU PRADO

Capacité autorisée : 240 personnes

Version : mai 2024

Pour les associations, pensez à compléter également les annexes suivantes :

- Demande de communication
- Demande de location de matériel

**Minimum 15 jours avant la date de votre manifestation.**

**Documents à fournir impérativement lors de la réservation :**

- Chèque de règlement de 350.00 € à l'ordre du Régisseur de la régie mixte de Bessenay
- Chèque de caution de 500 € à l'ordre de la Mairie de de Bessenay
- Règlement de la salle signé
- Attestation d'assurance R.C.

Fait à Bessenay, le  
Le locataire (NOM Prénom)  
Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Le maire,  
Karine FOREST



Nom-Prénom ou nom de l'association :

Personne responsable si association :

Adresse (si particulier) :

Contact téléphonique :

Adresse mail :

Durée de la location : du vendredi 14h00 au lundi 8h00

Prix : FORFAIT WEEK END - 350.00 €

Date(s) demandée(s) : du / / au / /

Motif d'occupation de la salle très précis (repas, musique, midi et/ou soir...) :